Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901433-20251218-2COTI-DE

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE MAHALON (Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'A.F.R.

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 10
. votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à onze heures, le Comité Syndical de l'A.F.R. de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard LE GALL, Maire et Président.

Date de convocation : 10 décembre 2025.

Présents : Bernard LE GALL, Didier LORET, Claude PERHIRIN, Éric CLAQUIN, Bernard VIGOUROUX, Henri SAVINA, Yves CARIOU, René SOUBEN, Didier SAVINA, Henri PICHAVANT.

Absents : Mickaël DUQUESNE, Dominique LE GALL, Joël LUCAS, Alain NORMANT, Benoît BRENEOL.

Secrétaire de séance : Éric CLAQUIN

2 – COTISATIONS DES PROPRIETAIRES POUR L'ANNEE 2026.

M. le Président expose aux membres de l'A.F.R. de Mahalon que pour faire face aux dépenses occasionnées pour l'entretien des chemins d'exploitation (élagage, ébranchage, réfection de chaussées), il y a lieu de reconduire le tarif de la cotisation pour l'année 2026 à 1.50 €uros l'hectare remembré (identique à l'année 2025).

Après avoir entendu M. le Président et délibéré, les membres de l'A.F.R. de Mahalon :

- Décident de fixer la cotisation des propriétaires pour l'année 2026 à 1,50 € l'hectare.

Fait et délibéré le 18 décembre 2025.

A Mahalon, le 22 décembre 2025.

Le Président
Bernard LE GALL

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT ★ Commune de MAHALON